

1. **Approbation du compte rendu n°51 du 30 avril 2022**

2. **Point de situation de notre projet**

➤ **Passage en ASA**

❖ **Point sur l'enquête publique:** selon l'arrêté du 24 mai 2022, l'enquête publique a débuté le 21 juin 2022. Peu de questions nous ont été posées, surtout des remarques concernant la réception des lettres recommandées, les coordonnées des destinataires n'étant pas correctes dû à des erreurs d'enregistrement au cadastre.

❖ **Prévision de l'organisation avec la DGFIP :** nous ne changeons pas de SIRET mais nous changeons de catégorie. Nous aurons besoin d'une secrétaire à temps partiel chargée des mandats de paiement et redevances, formée à la nomenclature M 57 de la comptabilité publique. Le mieux serait de salarier en partie une secrétaire de mairie 2 heures par mois en contrat avec la commune. Denis Lefebvre, accompagné d'une délégation, ira rencontrer François Rousseau, maire de Port-Bail sur Mer et Philippe Pellerin, maire délégué de Denneville, afin de discuter de ce sujet.

➤ **Date et prévision AG constitutive ASDP en ASA:** réunion publique mercredi 10 août 2022 à 17h30 suivie d'AG de 18h30 à 19h.

➤ **Accompagnement CERESA pour demande de concession DPM et autorisation de travaux:** la DREAL étudie le dossier au cas par cas, selon l'article R.122-3 du code de l'environnement et l'envoie au Préfet. Le dossier CERESA avec étude d'impact sera présenté à la DREAL qui va donner son avis puis on envoie le dossier au préfet. CERESA s'appuie à 100% sur ISL. CERESA a proposé un devis pour établir une demande d'examen au cas par cas s'élevant à 2616€ accepté par le syndicat à l'unanimité. Le dossier sera suivi par Xavier Bleicher. L'administration a deux mois pour l'accepter. Ce complément d'étude aura pour objet de retravailler le CERFA, annexe, extrait d'étude d'impact ...

3. **Point de situation sur campagne d'adhésion 2022**

➤ Certaines adhésions sont déjà parvenues. La plupart arriveront cet été et plus particulièrement le jour de l'AG d'août 2022.

4. **Communication**

➤ **Réunion publique du 10 août 2022**

❖ **Objectif :** information sur le fonctionnement de la future ASA

❖ **Lieu :** chapelle de la plage ou sous chapiteau selon disponibilité.

❖ **Contenu:**

✓ Présentation de la situation de Denneville plage, des risques encourus, érosion et submersion, et des solutions envisagées.

✓ Conséquences de la loi Climat et Résilience votée par l'Assemblée nationale en août 2021:

- Echange sur la pertinence (risque de polémique) de la présentation d'une relocalisation, sachant qu'il existe 587 maisons à Denneville Plage d'une valeur moyenne

de 260000€. Elle sera de 152 millions d'euro en cas de rachat de propriétés puis 7500€ par maison en cas de déconstruction, sans compter la déconstruction des réseaux électricité et voirie. Cette somme est à comparer à notre projet d'enrochement qui s'élèverait environ à 1,5 million d'euro et serait destiné à assurer la protection des personnes et des biens sur les 30 ans à venir.

- Faut-il mettre ce point dans la réunion publique?

- **Sur le site** : En l'absence de Michel OURY, ce point est reporté ultérieurement.

5. AG 2022 du mercredi 10 août

- **Première présentation des rapports de l'AG ordinaire**: rapport financier, rapport moral, budget prévisionnel. Nous devons également préparer le coût global de notre passage en ASA, en incluant les subventions: étude ISL, étude CERESA et complément, envoi de 1300 lettres recommandées (plus de 10000€), salaire de l'enquêteur public (environ 2000€), ... Yvan Lecerf nous informe, qu'à ce jour, nous avons environ 15000€ sur le compte courant et 30000€ sur le livret A. L'an prochain, après le passage en ASA, nous devrions avoir un gain annuel d'environ 32000€. Les enrochements prévus se feront par tranches en fonction des urgences et des finances. Un rapport d'orientation sera proposé en AG, l'objectif étant d'assurer la protection des personnes et des biens sur les 30 ans à venir. Le renouvellement du syndicat est également à prévoir (membres sortants, proposition de membres...).
- **Organisation & date préparatoire de l'AG**: une réunion syndicale aura lieu début août.

6. Points divers

- **Validation de l'adhésion de l'ASDP à ADTCOC**, Association de Défense du Trait de Côte Ouest Cotentin. Cette association veille à la mise en oeuvre du droit à la protection contre la mer sur le littoral de la Côte Ouest du Cotentin. Cette association s'associe à toutes les structures déjà existantes, compétentes et actives: ASA, ASDP, ASL, syndicats professionnels, créés depuis CAROLLES jusqu'à SIOUVILLE pour défendre les personnes et les biens contre la mer avec des protections efficaces et pérennes et éviter la relocalisation qui est ni réaliste financièrement, ni réalisable juridiquement.